

# Analyse de la consommation énergétique des ménages en Belgique en 2023





**SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie**

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0314.595.348



○ 0800 120 33 (numéro gratuit)



○ SPFEco



○ @spfeconomie



○ [linkedin.com/company/fod-economie](https://www.linkedin.com/company/fod-economie) (page bilingue)



○ [instagram.com/spfec](https://www.instagram.com/spfec)



○ [youtube.com/user/SPFEconomie](https://www.youtube.com/user/SPFEconomie)



○ [economie.fgov.be](http://economie.fgov.be)

**Éditrice responsable :**

Séverine Waterbley

Présidente du Comité de direction

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Version internet

128-25

# Table des matières

Introduction.....	4
1. Source des données.....	6
2. Analyse des résultats .....	7
2.1. Consommation énergétique des ménages en Belgique .....	7
2.2. Chauffage des locaux .....	8
2.3. Chauffage de l'eau.....	11
2.4. Cuisson .....	13
2.5. Refroidissement des locaux .....	14
2.6. Éclairage et appareils électriques.....	15
3. Conclusion .....	17

# Liste des graphiques

Graphique 1. Consommation finale par secteur en Belgique en 2023.....	4
Graphique 2. Consommation finale par source d'énergie dans le secteur résidentiel en Belgique en 2023.....	5
Graphique 3. Désagrégation de la consommation énergétique des ménages par utilisation finale en Belgique en 2023.....	7
Graphique 4. Modes de chauffage principal utilisés par les ménages en Belgique en 2022.....	8
Graphique 5. Consommation énergétique pour le chauffage en Belgique en 2023.....	9
Graphique 6. Chaudières au gaz naturel labélisées.....	10
Graphique 7. Chaudières au mazout labélisées.....	10
Graphique 8. Modes de chauffage de l'eau utilisés par les ménages en Belgique en 2022.....	11
Graphique 9. Consommation énergétique pour la production d'eau chaude en Belgique en 2023.....	12
Graphique 10. Consommation énergétique pour la cuisine en Belgique en 2023.....	13
Graphique 11. Systèmes de refroidissement dans les ménages en Belgique en 2022.....	14
Graphique 12. Pénétration des appareils électroménagers en Belgique de 2010 à 2022.....	15
Graphique 13. Pénétration des appareils électroniques en Belgique de 2010 à 2022.....	16

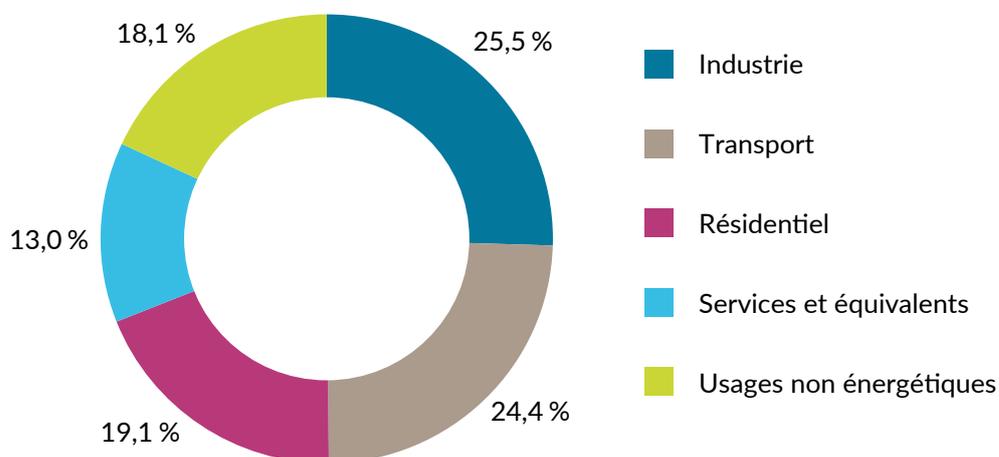
# Introduction

En 2022, l'Union européenne lançait le plan REPowerEU. Objectif : réduire progressivement sa dépendance aux combustibles fossiles russes. Ce plan aide l'Union européenne à :

- économiser de l'énergie ;
- diversifier l'approvisionnement énergétique ;
- produire de l'énergie propre.

En Belgique, le secteur résidentiel présente un potentiel d'économies d'énergie non négligeable : en 2023, ce secteur représentait 19,1 % de la consommation énergétique totale du pays (Graphique 1).

Graphique 1. Consommation finale par secteur en Belgique en 2023



Source : Bilans énergétiques annuels (2023)

Le secteur résidentiel belge offre également un potentiel élevé d'évolution vers une énergie propre. En 2023, sa consommation a été dominée par les énergies fossiles (Graphique 2), telles que :

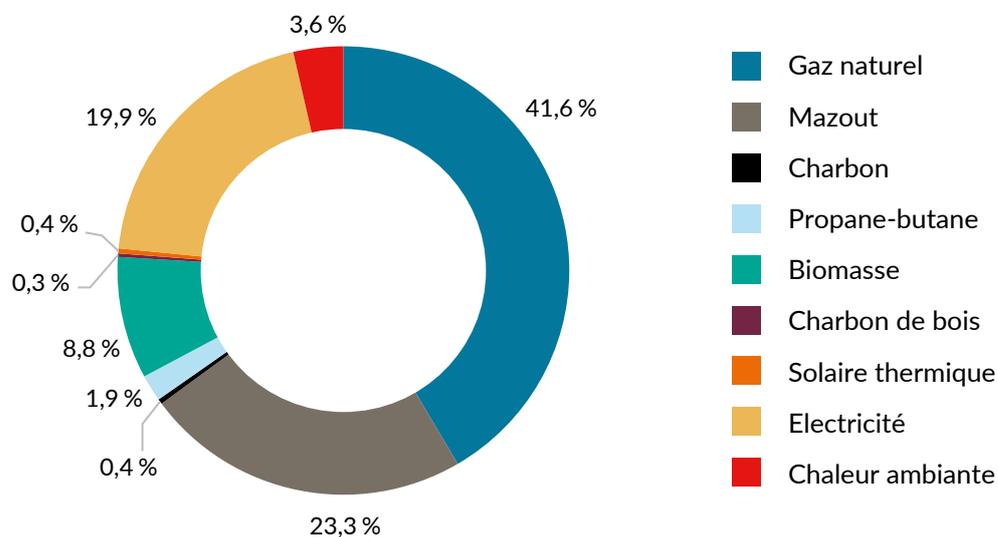
- le gaz naturel (41,6 %)
- le mazout (23,3 %)
- le propane-butane (1,9 %)
- le charbon (0,4 %)

Les sources d'énergie renouvelables ne représentaient que 12,8 % de la consommation totale d'énergie. Il s'agit notamment :

- de la biomasse (bois et pellets) (8,8 %)
- du solaire thermique (0,4 %)
- de la chaleur ambiante via les pompes à chaleur et la géothermie (3,6 %)

Une partie des 19,9 % d'électricité utilisée dans la consommation totale est dite « bas carbone » (c'est-à-dire produite à partir d'énergie nucléaire ou renouvelable).

Graphique 2. Consommation finale par source d'énergie dans le secteur résidentiel en Belgique en 2023



Source : Bilans énergétiques annuels (2023)

Pour exploiter au mieux le potentiel du secteur résidentiel belge, il faut comprendre à quoi sert l'énergie consommée par les ménages. Cette analyse contient des données détaillées concernant la consommation énergétique des ménages belges en 2023, selon les utilisations suivantes :

- le chauffage des locaux
- le chauffage de l'eau
- la cuisson
- le refroidissement des locaux
- les appareils électriques et l'éclairage

# 1. Source des données

Les données utilisées pour représenter la consommation énergétique des ménages sont issues de différentes sources.

- Des bilans énergétiques annuels pour l'année 2023, établis conformément au règlement (CE) N° 1099/2008 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2008 concernant les statistiques de l'énergie.
- L'enquête belge sur le budget des ménages (EBM)<sup>1</sup>. Cette enquête consiste en une interview en face à face de 45 minutes, complétée par un relevé des dépenses précises des ménages durant deux semaines (carnet ou internet). Dès le début de l'enquête, ces quinze jours ont été prédéfinis pour chaque répondant de manière uniforme afin d'obtenir un échantillon pertinent. Depuis l'enquête de 2016, une dizaine de questions ont été ajoutées pour répondre au besoin de statistiques additionnelles sur la désagrégation de la consommation énergétique des ménages.  
L'enquête sur le budget des ménages est réalisée tous les deux ans. Les données présentées dans ce rapport proviennent donc de l'enquête de 2022. Dans celle-ci, 4.997 ménages ont répondu de manière complète à l'enquête (565 ménages bruxellois, 2.572 ménages flamands et 1.860 ménages wallons). Les réponses des ménages ont été pondérées grâce aux données du registre national, couplées aux données sur le statut de logement (propriétaire ou locataire). Les intervalles de confiance à 95 % des variables de l'EBM 2022 se situent entre 0,3 et 3,3 point(s) de pourcentage de la population pour la Belgique.
- Une statistique concernant la répartition de la consommation énergétique des ménages par utilisation finale, combinant les bilans énergétiques et l'enquête sur le budget des ménages. Ces statistiques ont été établies par la Direction générale de l'Energie, conformément à une révision du règlement (CE) N° 1099/2008 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2008 concernant les statistiques de l'énergie.

## Remarques

Les données de l'enquête sur le budget des ménages, utilisées dans cette analyse, peuvent différer des données utilisées par les régions dans leurs analyses statistiques. De même, les méthodologies d'inférence de consommation par usage final ne sont pas identiques. Des divergences peuvent donc apparaître entre la consommation énergétique par utilisation finale présentée dans cette analyse et la consommation rapportée par les régions elles-mêmes. Les données régionales officielles sont disponibles auprès des autorités régionales compétentes.

---

1 <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/budget-des-menages>

## 2. Analyse des résultats

### 2.1. Consommation énergétique des ménages en Belgique

En 2023, 70,9 % de l'énergie consommée par les ménages a été utilisée pour le chauffage des locaux (Graphique 3). La part du chauffage dans la consommation énergétique des ménages fluctue selon les conditions climatiques saisonnières.

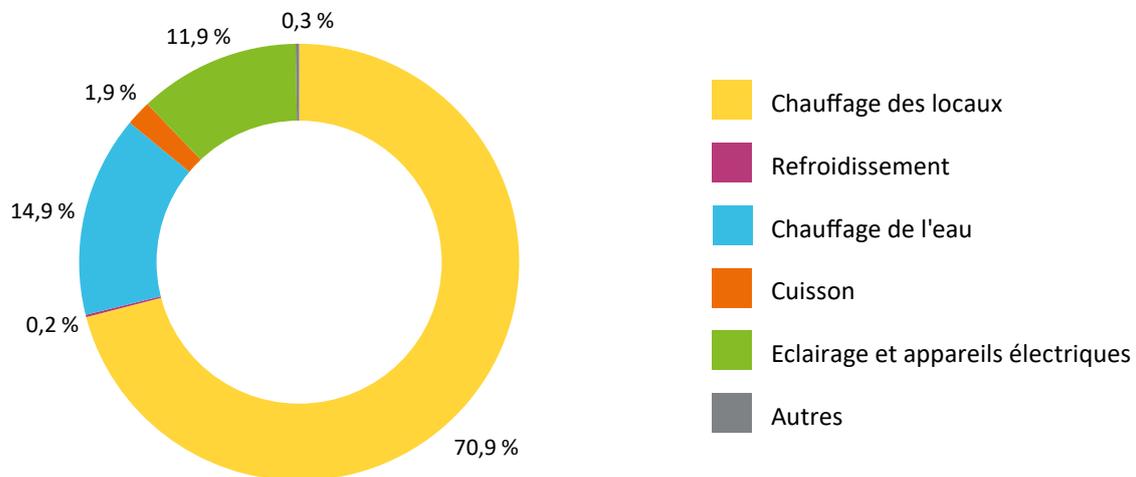
Le reste de l'énergie consommée par les ménages est majoritairement utilisé pour:

- l'éclairage et les appareils électriques (11,9 %)
- le chauffage de l'eau (14,9 %)
- la cuisson (1,9 %)

Même si 2023 fut une année relativement chaude par rapport aux moyennes climatiques, l'utilisation d'énergie pour le refroidissement des locaux est restée très faible (0,2 %), la Belgique étant un pays au climat tempéré.

Les autres utilisations finales (0,3 %) concernent toutes les activités qui ne se retrouvent pas dans les cinq premières utilisations finales, y compris les activités extérieures telles que les barbecues et les activités de jardinage.

Graphique 3. Désagrégation de la consommation énergétique des ménages par utilisation finale en Belgique en 2023



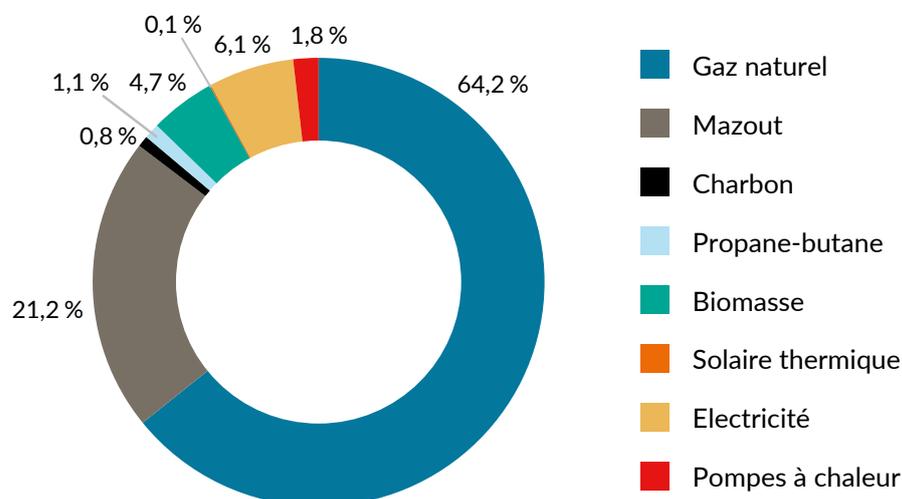
Source : Bilan annuel concernant la désagrégation de la consommation énergétique des ménages (2023)

## 2.2. Chauffage des locaux

En 2022, la majorité des ménages belges ont utilisé le gaz naturel et le mazout de chauffage pour leur chauffage principal (Graphique 4). Les autres modes de chauffage principal utilisés étaient :

- l'électricité
- la biomasse (bois et pellets)
- le propane-butane
- les pompes à chaleur
- le charbon
- les panneaux solaires thermiques

Graphique 4. Modes de chauffage principal utilisés par les ménages en Belgique en 2022



Source : Enquête sur le budget des ménages (2022)

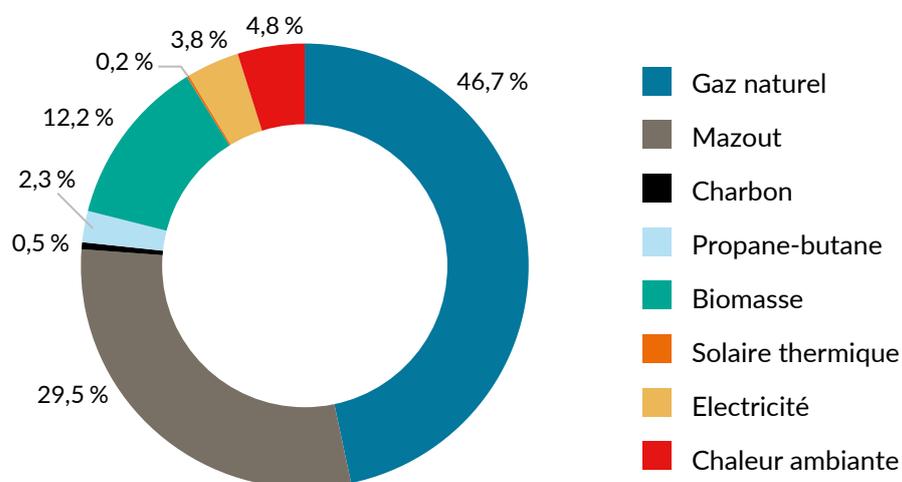
En 2022, 79,6 % des ménages belges n'ont utilisé qu'une source d'énergie pour le chauffage des locaux. Cependant, certains ménages recourent à des sources secondaires pour se chauffer, par exemple, pour alimenter un chauffage d'appoint tel qu'un poêle à bois ou un appareil de chauffage électrique.

Les sources d'énergie renouvelables sont souvent utilisées à titre secondaire. Les installations qui utilisent la chaleur solaire, qui ne captent généralement pas assez d'énergie pour chauffer une maison entière, sont dès lors souvent utilisées pour le chauffage de l'eau. Néanmoins, l'énergie non utilisée pour la production d'eau chaude peut l'être pour un chauffage d'appoint. En 2022, 17,6 % des ménages belges utilisaient leur installation solaire thermique pour les deux usages : le chauffage de l'eau et le chauffage des locaux.

Le gaz naturel et le mazout de chauffage représentaient la plus grande part de la consommation pour le chauffage en 2023 (Graphique 5). Les autres sources d'énergie utilisées étaient :

- la biomasse (bois et pellets)
- l'électricité
- le propane-butane
- la chaleur ambiante (pompes à chaleur)
- le charbon
- le solaire (panneaux solaires thermiques)

Graphique 5. Consommation énergétique pour le chauffage en Belgique en 2023



Source : Bilan annuel concernant la désagrégation de la consommation énergétique des ménages (2023)

Les tendances de consommation en matière de chauffage divergent entre les trois régions, amenant à des profils différents. En effet, alors que la majorité des ménages bruxellois et flamands utilisent du gaz naturel pour se chauffer, une part importante des ménages wallons utilisent du mazout. Cela s'explique par l'absence de réseau de distribution de gaz naturel dans certaines villes wallonnes. Par conséquent, les ménages wallons se tournent vers d'autres sources d'énergie comme le mazout de chauffage, l'électricité, la biomasse ou le propane.

Différents systèmes de chauffage sont installés dans les habitations : chauffage central ou autres types de chauffage fixes (poêles, feux ouverts, etc.). Le chauffage central fonctionne soit avec des radiateurs, soit via un chauffage par le sol, le mur ou l'air.

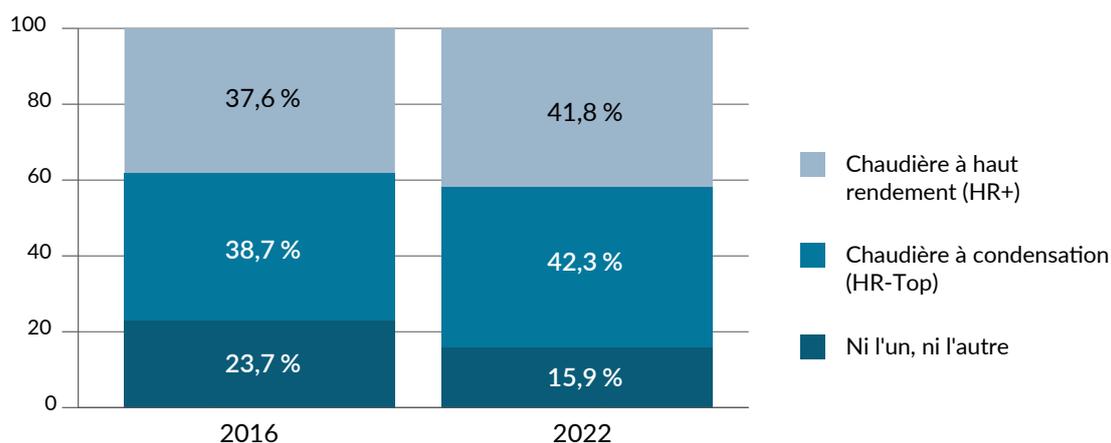
Depuis l'introduction de labels énergétiques belges dans les systèmes de chauffage, les ménages qui disposent d'un chauffage central au gaz naturel ou au mazout, peuvent opter pour une chaudière labélisée. Les chaudières labélisées sont des chaudières plus efficaces et moins polluantes, qui consomment moins d'énergie que les anciennes chaudières. Il existe deux types de chaudières labélisées :

- les chaudières à haut rendement
- les chaudières à condensation

## Chauffage central au gaz naturel

Les chaudières au gaz naturel peuvent porter le label HR+ (à haut rendement) ou le label HR TOP (à condensation). Le pourcentage de ménages possédant une chaudière au gaz naturel à haut rendement ou à condensation a augmenté respectivement de 4,2 % et 3,6 % depuis 2016, au détriment des anciennes chaudières (Graphique 6).

Graphique 6. Chaudières au gaz naturel labélisées

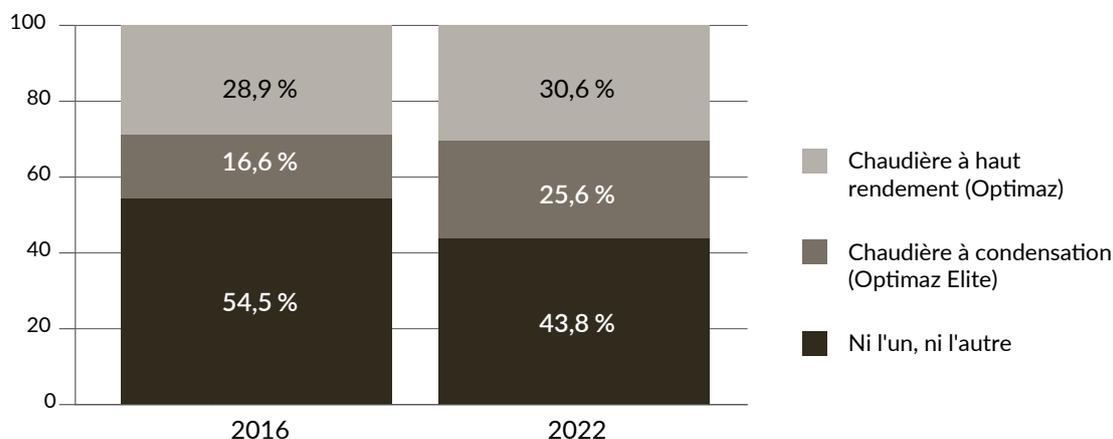


Source : Enquête sur le budget des ménages (2016, 2022)

## Chauffage central au mazout

Les labels utilisés pour les chaudières au mazout sont le label Optimaz pour les chaudières à haut rendement et Optimaz Elite, pour celles à condensation. En 2016, plus de 54,5 % des ménages possédaient une chaudière au mazout non labélisée. Ce chiffre a diminué de 10,7 % en 2022 (Graphique 7). Cependant 43,8 % des ménages disposent toujours d'une chaudière non labélisée.

Graphique 7. Chaudières au mazout labélisées



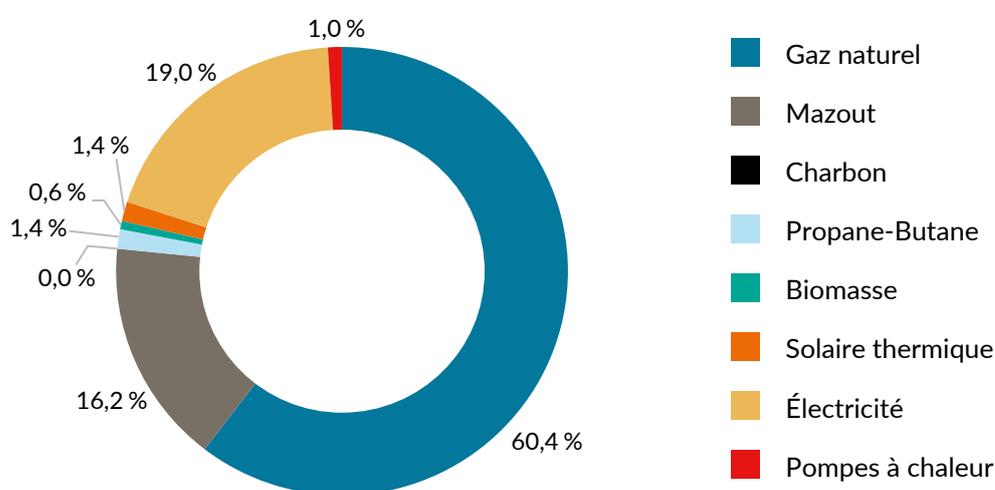
Source : Enquête sur le budget des ménages (2016, 2022)

## 2.3. Chauffage de l'eau

En 2022, la majorité des ménages belges ont utilisé le gaz naturel, l'électricité et le mazout pour chauffer l'eau (Graphique 8). Les autres modes de chauffage de l'eau utilisés étaient :

- les panneaux solaires thermiques
- le propane-butane
- les pompes à chaleur
- la biomasse
- le charbon

Graphique 8. Modes de chauffage de l'eau utilisés par les ménages en Belgique en 2022



Source : Enquête sur le budget des ménages (2022)

Beaucoup de ménages belges utilisent la même source énergétique pour le chauffage principal et la production d'eau chaude. D'après l'enquête sur le budget des ménages, c'est le cas de 80,9 % d'entre eux en 2022.

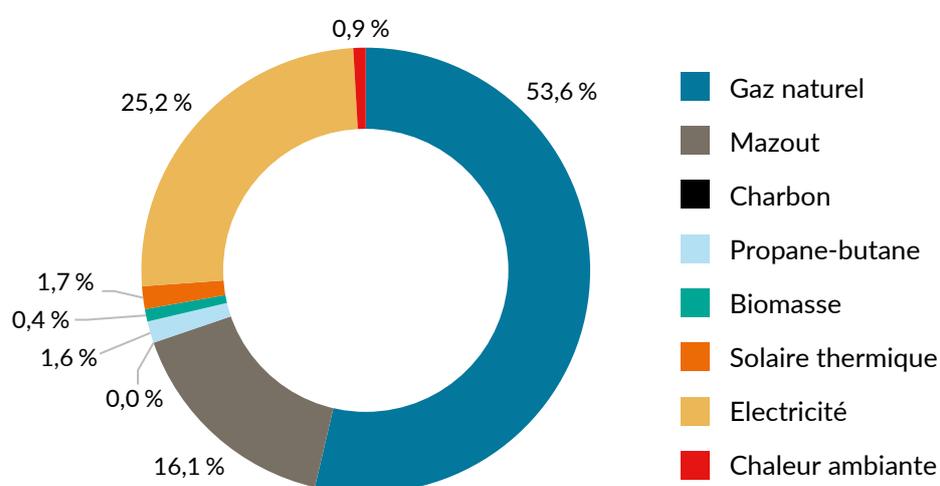
La plupart des ménages belges disposent de systèmes combinés aux installations de chauffage (74,7 % des ménages en 2022). Les autres systèmes utilisés sont :

- Les boilers indépendants du système de chauffage
- les chauffe-eaux instantanés dans la cuisine et/ou dans la salle de bain
- les chauffe-eaux solaires
- les boilers avec pompes à chaleur

En 2023, la production d'eau chaude était principalement assurée par le gaz naturel, l'électricité et le mazout (Graphique 9). Les autres sources d'énergie utilisées étaient :

- le propane-butane
- le solaire (panneaux solaires thermiques)
- la chaleur ambiante (pompes à chaleur)
- la biomasse
- le charbon

Graphique 9. Consommation énergétique pour la production d'eau chaude en Belgique en 2023



Source : Bilan annuel concernant la désagrégation de la consommation énergétique des ménages (2023)

Les ménages utilisent davantage le solaire thermique pour le chauffage de l'eau (1,7 %) que pour le chauffage (0,2 %).

## 2.4. Cuisson

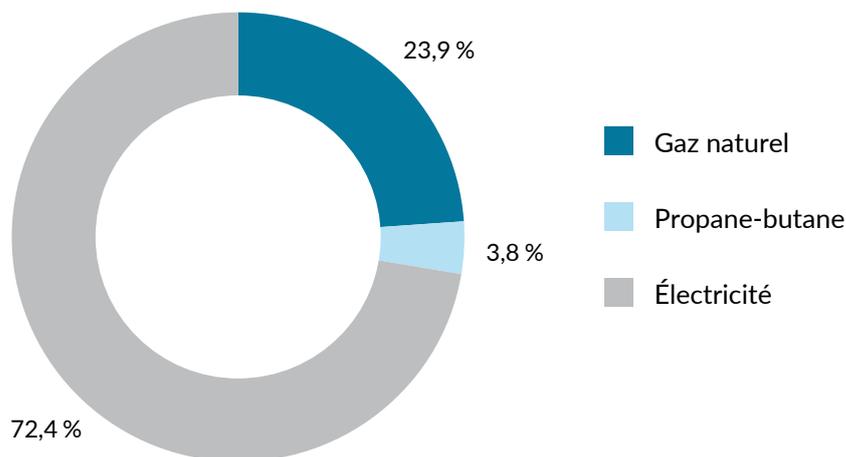
Les utilisations comprises dans cette catégorie sont :

- l'utilisation de fours (à gaz ou électriques)
- l'utilisation de cuisinières à gaz
- l'utilisation de plaques de cuisson (électriques classiques, à induction ou vitrocéramiques)

Les appareils électroménagers comme les réfrigérateurs ou les robots ménagers sont comptabilisés dans les appareils électriques.

En 2023, les sources d'énergie qui représentaient la plus grande part de la consommation dans les cuisines résidentielles belges sont l'électricité et le gaz naturel (Graphique 10). Certains ménages utilisent du propane-butane et non du gaz naturel pour les appareils au gaz. C'est notamment le cas des ménages qui habitent dans des zones où le réseau de gaz naturel est moins développé.

Graphique 10. Consommation énergétique pour la cuisine en Belgique en 2023



Source : Bilan annuel concernant la désagrégation de la consommation énergétique des ménages (2023)

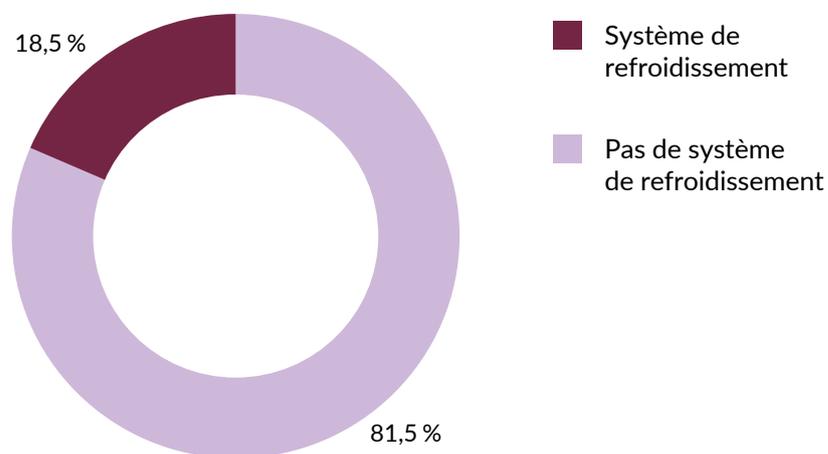
## 2.5. Refroidissement des locaux

La seule source d'énergie utilisée pour refroidir les habitations est l'électricité via les appareils à air conditionné. Seulement 0,9 % de l'électricité consommée par les ménages belges était utilisée pour refroidir les pièces d'habitation en 2023.

Le climat tempéré de la Belgique implique une faible utilisation des systèmes de refroidissement dans le secteur résidentiel. En 2022, 81,5 % des ménages belges n'avaient aucun des trois types d'appareil suivants (Graphique 11) :

- appareil à air conditionné fixe
- appareil à air conditionné mobile
- pompe à chaleur réversible

Graphique 11. Systèmes de refroidissement dans les ménages en Belgique en 2022



Source : Enquête sur le budget des ménages (2022)

## 2.6. Éclairage et appareils électriques

La seule source d'énergie utilisée pour l'éclairage et les appareils électriques est l'électricité. En 2023, la part de la consommation d'électricité dans le secteur résidentiel belge pour l'éclairage et les appareils électriques s'est élevée à 59,7 %.

### Appareils électroménagers

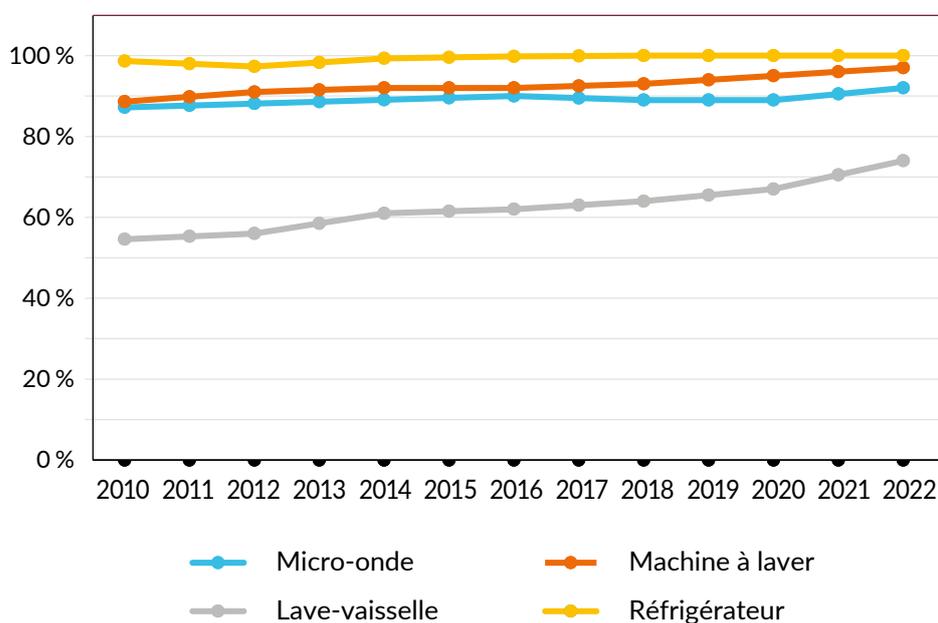
En 2022, le taux de possession d'appareils électroménagers est relativement élevé (Graphique 12) :

- 100 % pour les réfrigérateurs
- 92 % pour les micro-ondes
- 97 % pour les machines à laver

Le taux de possession des lave-vaisselles est quant à lui beaucoup plus bas (74 % en 2022), même s'il est en augmentation ces dernières années.

Ceci peut s'expliquer par le fait que les réfrigérateurs, les micro-ondes et les machines à laver se retrouvent aussi bien dans les petits ménages d'une à deux personnes que dans les grands ménages de plus de trois personnes. En revanche, on retrouve les lave-vaisselles davantage dans les grands ménages. Le taux de possession de lave-vaisselles est de 67,3 % pour les petits ménages contre 89,3 % pour les grands ménages.

Graphique 12. Pénétration des appareils électroménagers en Belgique de 2010 à 2022

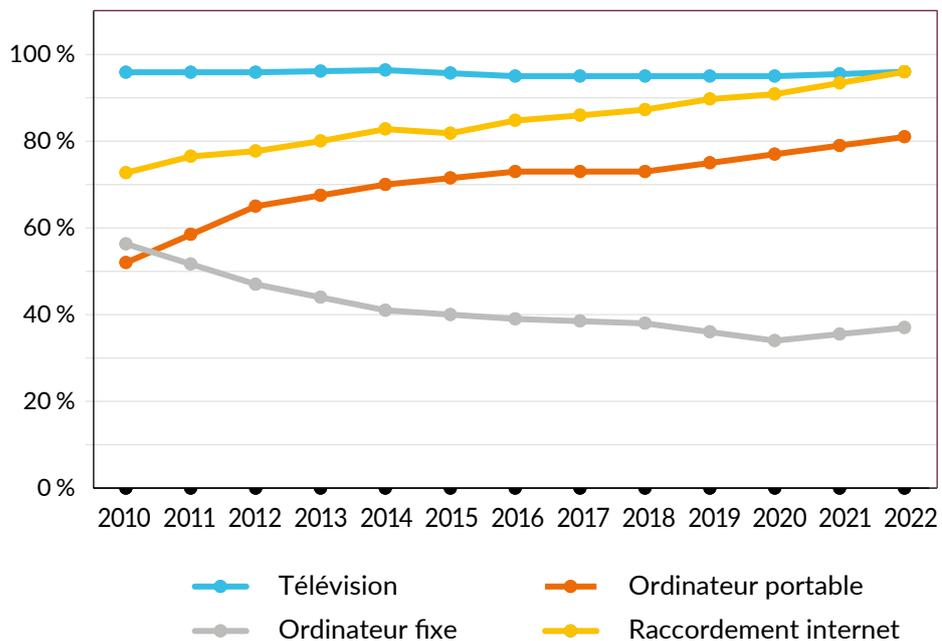


Source : Enquête sur le budget des ménages (2022)

## Appareils électroniques

Depuis 2010, le taux de pénétration des appareils électroniques a augmenté, principalement celui des ordinateurs portables et des décodeurs numériques (Graphique 13). L'arrivée d'ordinateurs portables plus performants rend l'utilisation des ordinateurs fixes peu à peu désuète, ce qui explique la forte diminution du pourcentage de ménages qui possèdent un ordinateur fixe. En 2022, 96 % des ménages possédaient au moins une télévision.

Graphique 13. Pénétration des appareils électroniques en Belgique de 2010 à 2022



Source : Enquête sur le budget des ménages (2022), Enquête sur l'utilisation des TIC auprès des ménages (2022).

### 3. Conclusion

Dans le secteur résidentiel belge, les utilisations finales les plus énergivores sont :

- le chauffage des locaux
- la production d'eau chaude
- l'éclairage et les appareils électriques

Si une politique est élaborée pour diminuer la consommation énergétique et/ou modifier le mix énergétique vers une énergie propre, elle devra cibler ces trois utilisations en priorité.



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50  
1210 Bruxelles  
N° d'entreprise : 0314.595.348  
[economie.fgov.be](http://economie.fgov.be)